



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex

Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)

Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: [https://twitter.com/SNTRSCGT\\_INSERM](https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM)

## Intervention SNTRS CGT à l'AG du CAES INSERM du 11 juin 2015

Au nom du SNTRS CGT je tiens à remercier le CAES de son invitation à son Assemblée Générale, rappelant ainsi que le CAES a été créé et est géré par les organisations syndicales de l'Inserm.

Les récentes élections pour le renouvellement du CNAS ont montré une baisse de la participation du fait d'une forte hausse des inscrits (augmentation du nombre de non titulaires et de retraités). Malgré cela, le nombre de votants, bien qu'en légère baisse, reste à un niveau comparable aux précédentes années, montrant l'attachement des agents INSERM au CAES.

Bien qu'enregistrant une baisse d'environ 4%, la majorité sortante SNTRS CGT et SNCS FSU a été reconduite pour un nouveau mandat par les électeurs du CAES avec le même nombre d'élus 9 sur 17 donc toujours majoritaire.

La nouvelle équipe des élus SNTRS CGT et SNCS FSU, sous la présidence de notre camarade Patricia FERRARI, aura donc à mettre en œuvre le programme proposé aux électeurs du CAES pour les années 2015-2019 :

- *Obtenir que la dotation du CAES soit portée à 1% de la totalité de la masse salariale de l'Inserm (fonctionnaires et contractuels),*
- *Renforcer le soutien aux CLAS pour leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions,*
- *Améliorer et pérenniser les mesures prises aux cours des précédents mandats,*
- *Poursuivre l'effort de rigueur et de transparence dans le fonctionnement et la gestion du CAES.*

Développer les activités sociales du CAES est une nécessité pour les agents INSERM, tant titulaires que précaires, face aux difficultés de plus en plus nombreuses qu'ils subissent dues aux politiques d'austérité : gel des salaires de la fonction publique, prélèvements retraite en hausse, ... Aider encore plus les familles, l'enfance, l'aide aux vacances et aux loisirs, les aides financières sont donc des objectifs importants pour le CAES.

Mais pour cela, il faut des moyens !

C'est pourquoi le SNTRS CGT a pris l'initiative d'une lettre au PDG de l'INSERM pour revendiquer, pour la période du mandat 2016-2019, la mise en place d'un plan pluriannuel de financement portant les moyens mis à disposition du CAES à 1% de la masse salariale des salariés rémunérés par l'Inserm (fonctionnaires, CDD et vacataires). Nous nous félicitons que tous les syndicats agissant au CAES INSERM aient signé cette lettre !

Faire une lettre intersyndicale unitaire est une bonne chose, mais nous savons que cela ne sera pas suffisant ! Il faudra aussi que, tous ensemble, nous appelions les personnels, et aussi les citoyens de ce pays, à agir pour un financement pérenne de l'Etat de la Recherche Publique avec une nette progression du budget 2016 de l'INSERM ! Une pétition intersyndicale de l'ESR est en préparation pour la rentrée de septembre 2015 pour porter cette exigence.

Pour finir, nous rappelons à la DRH INSERM, qu'il faut être attentif pour les agents impliqués dans les activités du CAES, tant au niveau national (CNAS, commissions) que locales (CLAS), à la reconnaissance de leur engagement dans cette tâche d'intérêt collectif, en particulier lors des CAP de promotion qui vont se tenir prochainement ! Pour nous, ce temps passé pour le CAES, ce n'est pas « être absent » mais bien contribuer au développement de l'action sociale pour l'intérêt des agents et aussi de l'INSERM !

Paris, le vendredi 5 juin 2014

**Monsieur le Président-directeur général de l'Inserm,**

**Objet : subvention INSERM au CAES**

Par ce courrier, nous voulons attirer votre attention sur la situation sociale des salariés de l'Inserm qui subissent le blocage des salaires, une perte de pouvoir d'achat et qui sont souvent touchés, dans leur famille, par le chômage. Pour pouvoir prétendre à des vacances, aux loisirs, au sport et à la culture, les salariés et retraités de l'Inserm sont de plus en plus nombreux à s'adresser au CAES qui doit assurer une part importante de l'action sociale à l'Inserm.

Dans notre société, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, les femmes en assumant le plus souvent la charge, générant de ce fait une forte inégalité au niveau professionnel. Ces inégalités hommes/femmes sont très fortes dans notre organisme comme le montre le Bilan Social de l'Inserm.

Ainsi, une part significative des prestations du CAES est dédiée à l'enfance et la jeunesse. Ces prestations ont considérablement évolué ces dernières années vers une demande d'un nombre de plus en plus important de salariés. Le développement de l'action sociale, en particulier vers la jeunesse, est donc un outil majeur de lutte contre les inégalités professionnelles Hommes / Femmes.

Les départs à la retraite et leur remplacement par des salariés rémunérés sur les premiers échelons des grilles indiciaires ainsi que l'augmentation du nombre de personnels précaires (CDD et vacataires) se traduisent par un rajeunissement de la population de l'Inserm et une diminution de la masse salariale. Proposer un environnement social de qualité est indispensable pour répondre aux besoins de cette population plus jeune dont le revenu est plus bas que celui de ses aînés. Cet environnement social est également un élément majeur de l'attractivité de notre organisme vis-à-vis des futures générations de salariés.

L'Inserm peut répondre à ces besoins en s'engageant, pour les années à venir, à poursuivre l'effort de développement de l'action sociale gérée par le CAES.

Pour cette raison, **les organisations syndicales signataires revendiquent, pour la période du mandat 2016-2019, la mise en place d'un plan pluriannuel de financement portant les moyens mis à disposition du CAES à 1% de la masse salariale des salariés rémunérés par l'Inserm (fonctionnaires, CDD et vacataires).**

Vous souhaitant sensible à notre revendication et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

**Les bureaux INSERM du SNTRS CGT – SNCS FSU - SGEN CFDT Recherche EPST – SNIRS  
CGC**